

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 300

présenté par
Mme Janvier

ARTICLE 30

Au début de la seconde phrase du premier alinéa du C du II de l'alinéa 55, substituer aux mots :

« Pendant cette période »

les mots :

« Dans l'attente de leur constitution en services autonomie à domicile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.